

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERNARD, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CHEVALIER, DIDIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PORCHERON et RONZON

Absents excusés : Mme PONS, MM VAILLAUX et VALENCIER

Absent ayant donné procuration: M. CAILLAUX à M. PORCHERON et M. VALENCIER à M. LAVERGNE

Mme BODEREAU est désignée secrétaire de séance.

Prochain conseil : 19 juillet 2021

Précédent PV :

M. MANTEL souhaitait revenir sur la question de Mme DIDIER concernant le futur pont de Chaumont et l'absence de passerelle piétonne complémentaire. M. MANTEL tenait à préciser qu'il n'y aura pas de passerelle dédiée pour les piétons mais qu'un trottoir est prévu sur le futur pont de Chaumont.

M. PORCHERON précise cependant que ne sont pas prévues des bandes cyclables.

Mme DIDIER constate qu'un cheminement piéton sécurisé est prévu

M. PORCHERON confirme qu'un cheminement piéton sécurisé est prévu contrairement à ce qui existait.

Ordre du jour :

ASSOCIATIONS

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme NIVON explique au conseil que pour bénéficier d'une subvention annuelle, il existe des règles. Il est demandé que dans le bureau des associations il y ait au moins 2 eyzinois, que les associations réalisent une manifestation ou une action dans l'intérêt du public et que la mairie soit invitée à l'assemblée générale. Ces règles sont aussi valables pour l'obtention de salles gratuites. Monsieur le Maire rappelle que les élus sont gestionnaires de l'argent public et les élus doivent pouvoir constater le fonctionnement d'une association et s'assurer que celui-ci répond aux obligations des associations.

Mme NIVON revient sur ce point en indiquant que certaines personnes ont pu abuser dans les demandes tant de subvention que de salles. En réaction, malheureusement comme d'habitude, les règles ont été durcies pour éviter les abus.

Mme BERTHELET informe le conseil que le montant total des subventions proposées s'élève à 6 550 € et donna la lecture des subventions proposées :

3 vallées (paroisse)	300.00
ACCA Chasse	280.00

Anciens combattants FNACA	100.00
Basket	590.00
Boules	300.00
Défense nature et environnement	110.00
MOS3RIV	250.00
Gym volontaire et yoga	320.00
Dauphins	600.00
Judo	150.00
Sou des écoles	700.00
Tennis	500.00
Union de la vallée	600.00
E2SFC	400.00
VTT	200.00
DDEN	50.00
Aïkido	150.00
UCAEP	250.00
Association des pêcheurs Gère Rhône	100.00
Prévention routière	50.00
Bishop	100.00
Atelier mouvement et créativité	100.00
Comité des fêtes	250.00
A la vie	100.00

Mme BERTHELET fait remarquer qu'il n'y a pas eu forcément d'animation en 2020 ni d'AG mais, compte tenu de la situation sanitaire, la commune a maintenu les subventions habituelles.

Mme DUPHOT demande comment sont définis les montants. MMES BERTHELET et NIVON lui répondent que c'est issu d'un historique mais aussi adapté régulièrement en fonction de l'actualité, des actions menées ou des projets. Mme BERTHELET cite par exemple l'UCAEP qui avait bénéficié de 500 € l'année dernière pour réaliser la manifestation du 8 décembre et qui n'a bénéficié que de 250 € cette année puisque celui-ci n'a pas eu lieu.

M. PORCHERON fait remarquer qu'historiquement, les subventions sont plus élevées pour les associations qui font vivre le village.

Mme NIVON prend par exemple le judo qui a une subvention plus faible que d'autres associations sportives. Ceci s'explique par l'absence d'animation autres que les entraînements. Ils attirent des personnes mais ne font pas de manifestations.

M. BERNARD évoque aussi la taille des associations et leur rayonnement pour l'attribution des subventions.

Mme NIVON précise que le budget prévoyait un montant de 10 000 € mais qu'il n'est pas entièrement consommé par les subventions annuelles en cas de besoin pour des subventions exceptionnelles. Monsieur le Maire fait remarquer que ce n'est pas parce qu'un montant est inscrit sur une ligne du budget qu'il faut entièrement le consommer.

Mme BODEREAU demande si la commune a déjà reçu des demandes exceptionnelles cette année, Mme NIVON lui répond par la négative.

Mme DIDIER demande si les associations peuvent cumuler les subventions, Monsieur le Maire répond oui. Mme BROLLES cite les Dauphins qui couvrent plusieurs communes et bénéficient à ce titre de subventions d'autres communes. Chaque association est libre de demander des subventions auprès de qui elle veut.

Vote à l'unanimité

PERSONNEL

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Monsieur le Maire explique que la filière « police » ne peut pas être couverte par le RIFSEEP, c'est la délibération fixant les modalités d'attribution de primes. En conséquence, la commune ne peut verser des primes à des policiers qu'avec un ancien mécanisme : l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et l'Indemnité Spéciale de Police Municipale (ISPM).

L'IAT est basée sur une base fixe et un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 8.

Il est proposé que les modalités de versement ou d'interruption de cette prime suivent les règles fixées par le RIFSEEP, notamment en ce qui concerne les arrêts maladie.

Monsieur le Maire résume par le fait que les modalités seront comme le RIFSEEP mais que la commune ne peut pas utiliser le RIFSEEP seul et est obligé de le compléter par ce mécanisme.

Vote à l'unanimité

INDEMNITE SPECIALE DE POLICE MUNICIPALE (ISPM)

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de l'autre versant de la précédente délibération. L'ISPM est une prime dédiée spécialement aux polices municipales. Le taux ne peut pas être supérieur à 20% du traitement brut mensuel.

Là également, il est proposé que les modalités de versement ou d'interruption suivent celles fixées par le RIFSEEP.

M. AILLOUD demande s'il s'agit d'une prime mensuelle, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Il est expliqué au conseil que cette prime se base sur le traitement brut indiciaire qui n'est pas décidé par la commune mais par une grille figée.

Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

SUBVENTION ENS

Mme BODEREAU explique au conseil qu'il existe un plan de gestion pour l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la Combe de Vaux. Avant d'évoquer les subventions et les choix d'actions, elle commence par préciser qu'il est prévu un parking dans l'ENS mais pas en bitume, afin de permettre aux gens de découvrir l'ENS et de s'y promener.

Cette délibération est nécessaire pour solliciter des aides au département s'élevant à 74% sur appui d'un devis. L'avance financière est réalisée par la commune. Une délibération est à prendre tous les ans.

Le plan de gestion a été voté lors de la précédente mandature et fixait une trentaine d'action à mener. Seulement quelques-unes sont choisies chaque année suivant le plan décennal.

Peu de choses ont été menées en 2020 à cause de la crise. En 2021, les actions sélectionnées se concentrent sur les spécialistes. Ces intervenants ont aussi participé à la rédaction du plan de gestion. Celui-ci fait 144 pages et à découvrir.

Monsieur le Maire indique qu'il est consultable en Mairie.

Mme BODEREAU a découvert la Combe de Vaux grâce à ce plan de gestion. Il est organisé en 2 zones : une d'intervention et une d'observation.

Monsieur le Maire explique qu'il y a beaucoup de biodiversités sur ce territoire et souhaite que le public puisse la découvrir et organiser un cheminement avec la passerelle himalayenne financée par VCA. Il faut aussi passer par la création d'un parking. Mme NIVON évoque aussi la question des cars qui justifie la création d'un parking ou d'une zone d'attente.

Mme BODEREAU indique que ce parking est en discussion. Il n'est pas prévu de transformer l'ENS en aire à tourisme. Il faut respecter les lieux, la tranquillité des riverains tout en permettant de faire découvrir les lieux.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

GROUPEMENT DE COMMANDE

Monsieur le Maire explique que la commune est déjà acteur dans un groupement de commande pour les produits d'entretien et d'hygiène. Arrivé à terme, ce marché doit être renouvelé tout comme le groupement lié.

Le bilan des précédents fournisseurs est satisfaisant. La commune ne connaît pas encore les attributaires du marché car le marché n'est pas encore passé.

Il est proposé de reconduire ce groupement.

Vote à l'unanimité

BUDGET

EMPRUNT

Monsieur le Maire explique que la commune est en train d'étudier l'agrandissement de l'école. Ceci implique fatalement un besoin financier. Des subventions sont attendues, auprès du département, la région et peut-être l'état. Le reste à financer dépend soit de fonds propres soit d'un emprunt. Ce dernier, plus il est limité, mieux c'est.

La commune est actuellement dans une double démarche d'intérêt général puisqu'elle essaye de limiter l'endettement communal tout en cherchant à créer une nouvelle école pour répondre aux besoins du périscolaire comme du scolaire.

La commune supporte depuis 2014 un emprunt d'une durée assez courte avec un taux de 3.41 % avec un remboursement annuel en une fois au moins d'avril. Ce remboursement de 150 000 € pèse lourd sur la trésorerie communale en avril.

Après en avoir échangé avec l'adjoint aux finances, la commune a cherché à racheter l'emprunt sachant que les taux sont faibles aujourd'hui. La Caisse d'Epargne disposait d'une enveloppe pour le rachat d'emprunt et propose un emprunt avec un taux de 0.86 %. Toutefois, une pénalité sera à régler auprès du Crédit Agricole. Les modalités définitives de cette pénalité seront connues en juillet.

L'emprunt actuel courait encore sur 7 ans, il est proposé de faire un nouvel emprunt sur 15 ans soit une durée totale de 23 ans, durée habituelle pour le financement d'un bâtiment.

Mme NIVON demande de quel bâtiment il s'agissait, Monsieur le Maire lui répond que c'est essentiellement le restaurant. En 2013, 1,5 million d'euros ont été empruntés pour plusieurs projets mais surtout la cantine scolaire.

Cette délibération autorisera le Maire à signer le document pour emprunter auprès de la Caisse d'Epargne mais une délibération sera probablement à prendre en juillet pour rembourser l'emprunt initial.

Monsieur le Maire évoque le restaurant victime de son succès avec 190 enfants le jeudi. Ceci s'explique par la bonne cuisine proposée et les animations du périscolaire qui se sont nettement améliorées cette année. Ceci incite les enfants à venir puisqu'ils en parlent entre eux. Il peut y avoir jusqu'à 190 enfants au périscolaire alors qu'il y a 234 enfants à l'école.

Monsieur le Maire rappelle que le prix oscille entre 3.40 et 3.80 € mais que le prix de revient (nourriture et surveillance) est de 7.20 €. Le reste à charge est financé par le budget de la commune, ce qui constitue une dépense de 90 000 € chaque année. Monsieur le Maire estime toutefois que cette dépense est justifiée pour le bien des enfants et pour le service offert aux parents.

Monsieur le Maire précise que le périscolaire est à l'étroit aujourd'hui. La situation est déjà difficile quand il fait beau mais devient impossible quand il pleut à la fois pour les lieux d'accueil des activités mais aussi les réfectoires. Certains enfants sont installés en bout de table.

En 2013, 80 enfants mangeaient à la cantine contre près de 190 aujourd'hui, à l'époque, les réfectoires avaient été calibrés pour 150 en estimant avoir de la marge.

M. PORCHERON indique que 2 services aident à accueillir plus d'enfants, Monsieur le Maire en est conscient mais précise que ce n'est pas suffisant pour autant.

Dans le projet d'école il est prévu de transformer l'actuelle garderie en réfectoire, probablement pour les maternelles.

Monsieur le Maire explique que le rachat de l'emprunt vise à redonner des marges de manœuvre. Mais il y a aussi un coefficient d'endettement à surveiller qui se calcule depuis le capital restant par rapport au résultat annuel. Aujourd'hui, nous sommes à 6.7 et cet indice ne doit pas dépasser 12.

Diminuer cette annuité permettra à la commune d'emprunter de nouveau, particulièrement pour le projet d'école.

M. AILLOUD précise qu'emprunter de nouveau fera augmenter l'indice d'endettement, Monsieur le Maire en est conscient mais n'imagine pas dépasser 12 pour autant. Des calculs sont en cours et la question de l'emprunt reviendra devant le conseil.

Mme DIDIER se demande comment a été calculé le montant d'emprunt nécessaire sans connaître les pénalités de remboursement anticipé. Monsieur le Maire lui répond que la commune disposait d'une base de calcul et a fait en fonction. Les chiffres définitifs seront donnés en juillet.

Mme DIDIER demande si le rachat reste intéressant malgré la pénalité, Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative surtout que sans ce rachat, il n'est plus possible pour la commune d'emprunter pour le projet d'école.

Monsieur le Maire explique que, comme une entreprise, une commune réalise une « marge » chaque année qui lui permet de dégager des capacités d'autofinancement qui sert aux investissements et à limiter le recours à l'emprunt.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire revient sur le bureau communautaire du 1^{er} juin

La dotation de compensation reste en discussion mais rien ne devrait être décidé avant la fin d'année. M. BERNARD demande si les discussions vont dans un sens favorable. Monsieur le Maire ne peut pas s'avancer. Un débat de plusieurs mois va s'engager mais le nombre de commune concernés va augmenter avec le transfert de nouvelles piscines à destination de l'interco.

Actuellement, le chemin est d'expliquer le mécanisme de la dotation de compensation.

Ceci constitue une décision politique qui sera difficile. M. PORCHERON estime que c'est une décision de solidarité. Mme NIVON demande si le vote doit être à la majorité ou à l'unanimité.

Monsieur le Maire ne peut être catégorique mais craint que ce soit à l'unanimité.

Monsieur le Maire annonce que l'intercommunalité va lancer un projet de location de vélo, à l'image du vélib.

M. PORCHERON demande si ceci n'a pas déjà été fait, Monsieur le Maire lui répond qu'effectivement cela a déjà été tenté par l'office du tourisme mais le succès n'a pas été au rendez-vous.

Mme DUPHOT demande si cette location sera centralisée à Vienne, Monsieur le Maire explique qu'il n'y aura que 2 pôles de location à Vienne. Mme BODEREAU fait remarquer qu'elle avait

soumis l'idée de faire des locations de vélo à Eyzin-Pinet mais que ceci n'a pas été retenu. Mme DUPHOT estime que, puisque le projet ne concerne que Vienne, c'est à Vienne de payer, pas à l'agglomération. Monsieur le Maire lui répond que le tourisme est une compétence Vienne Condrieu Agglomération.

Plusieurs élus montrent leur désaccord à ce sujet et leur incompréhension.

Monsieur le Maire fait état d'une étude en cours contre la radicalisation sur le territoire.

Monsieur le Maire annonce également qu'une réflexion pour la Délégation de Service Public (DSP) est en cours au sujet de la base nautique. Malheureusement, tous les initiateurs ont quitté leur poste et les délégants initiaux ont tous éclatés au projet de nouvelles intercommunalités.

VCA s'est attachée les services d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour établir une nouvelle DSP viable.

A noter que le délégataire a déjà changé 2 fois. Ceux qui commandaient ont disparu et les acteurs ont également changé. Difficile d'avoir un historique viable dans ce contexte.

VCA va définir une stratégie en bureau et l'AMO va rédiger le cahier des charges.

L'intercommunalité estime important d'avoir une base de loisirs pour le secteur.

Mme NIVON précise qu'il est prévu d'améliorer les choses afin d'attirer plus de monde et notamment les camping-cars.

Monsieur le Maire revient sur un échange qui a eu lieu en bureau concernant l'agriculture. Avec la refonte de la Politique Agricole Commune (PAC), certaines communes du territoire ont été écartées d'une majoration pour des terrains difficiles. Il avait annoncé que cette décision était définitive mais il apparaît que certains territoires ont finalement été réintégrés. Un courrier a été rédigé par le Président de VCA et adressé aux ministères, aux préfets etc. afin d'obtenir le même traitement que d'autres territoires.

Mme DUPHOT revient sur une réunion aménagement. Elle explique qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, les pétitionnaires devront déposer leur demande de Permis de Construire (PC) ou Déclaration Préalable (DP) devront être réalisées fait sur internet. Avec dématérialisation complète des documents. Les particuliers devront donc se débrouiller seul. Il y aura la question de mettre un ordinateur à disposition du public.

Cette dématérialisation va économiser du papier et faire gagner du temps mais les pétitionnaires particulier risque d'être déstabilisés.

Mme BAUDRAN demande si la date et les modalités sont déjà arrêtés, Mme DUPHOT confirme.

Monsieur le Maire évoque également un problème de communication. Aujourd'hui, la commune est informée des dossiers déposés, Monsieur le Maire craint que ce soit plus le cas à l'avenir.

Mme DUPHOT précise que les dossiers sont instruits par VCA mais continuent à être signés par le Maire. Mme BAUDRAN estime qu'il faudra voir en fonction des évolutions. Monsieur le Maire reste sceptique.

M. BERNARD trouve dommage que l'instruction soit réalisée par VCA mais se contente de vérifier la conformité par rapport aux textes froidement, sans apporte des conseils. Monsieur le Maire fait

état aussi d'adaptation à apporter par rapport à une application stricto sensu du règlement. Les élus connaissent leur territoire.

Mme DIDIER imagine que beaucoup de particuliers ne sauront pas utiliser la dématérialisation. Mme DUPHOT estime que tout le monde n'est pas expert en informatique, Mme BAUDRAN pense aux personnes âgées.

Monsieur le Maire fait remarquer que, in fine, cette dématérialisation constituera une dépense supplémentaire pour la commune avec l'achat d'un PC, peut-être un scanner et du temps à dégager pour mettre un agent à disposition. Mme DUPHOT indique que cette problématique a été posée.

Mme DIDIER revient sur une commission agriculture. Il y a été question du gel, de l'emploi agricole (difficile à pourvoir, surtout sur des durées courtes). Il y a toujours un projet alimentaire sur le territoire.

Il a également été question d'une ferme qui avait passé un contrat de livraison de Yoghourt avec une grande enseigne de distribution. Cette dernière n'a finalement pas tenu ses engagements.

INFORMATION

Mission locale

Mme NIVON indique avoir eu un rendez-vous avec la mission locale qui s'occupe des jeunes en difficulté. A Eyzin-Pinet, ils comptent une dizaine de jeunes en décrochage scolaire ou familiale. Mme NIVON explique que si des élus ont connaissance de jeunes en difficulté, quelque soit le domaine, à les renvoyer vers la mission locale.

M. PORCHERON compare ce rôle à celui d'une assistance sociale. Mme NIVON lui répond que ce n'est pas tout à fait le cas mais que la mission locale travaille avec des assistantes sociales.

Mme NIVON explique que la mission locale réalise des rondes dans les communes.

Monsieur le Maire rappelle l'importance du rôle d' élu qui connaît son quartier et doit être le relais des problèmes connus.

Invitations

Mme NIVON informe le conseil qu'ils recevront une convocation pour le 5 juillet afin de participer à une cérémonie de plusieurs départs de salariés et du directeur d'école.

Elle ajoute que les élus recevront également une invitation pour le 10 juillet afin d'inaugurer la fontaine des 10 000 martyrs. Le nombre d'invité sera limité à cause des faibles possibilités de place. Une médaille sera remise aux 4 participants à la remise en état de la fontaine. A noter que la Mairie a fourni les matières premières.

Mme NIVON invite les élus à privilégier le co-voiturage car il n'y aura pas beaucoup de places de parking.

M. PEREZ demande confirmation pour la date car il avait noté le 11 mais Mme NIVON confirme le 10 juillet.

Conseil d'école

M. PORCHERON revient sur le conseil d'école qui s'est déroulé ce jour.

Le directeur a annoncé son départ à cette occasion. La direction sera confiée à Mme LACOURT. Un professeur des écoles sera nommé.

Les effectifs pour la rentrée prochaine sont stables.

Le départ du directeur sera notamment acté lors de la soirée du 5 juillet qui marquera le départ d'autres agents.

Mme BERTHELET revient sur cette cérémonie qui concernera également le départ de 3 autres agents que ce soit par choix personnel ou retraite.

Monsieur le Maire en profite pour évoquer la question des recrutements, surtout pour le périscolaire et les ATSEM. Désormais, la commune cherchera à recruter que des personnes diplômées car le cadre juridique nous y contraint.

Bulletin municipal

Mme BERTHELET informe le conseil que le bulletin municipal est prêt. Les élus pourront récupérer leurs tournées vendredi.

Travaux Mairie-Ecole

Par rapport au sujet précédent, Monsieur le Maire explique que les horaires d'ouverture restent bousculés à cause du COVID (nettoyage des poignées) mais aussi à cause des travaux. L'agent d'accueil réalise aussi le ménage et son travail est rendu compliqué par les travaux.

Mme DUPHOT demande un pronostic pour la fin des travaux. Mme NIVON espère qu'ils seront terminés au 28 août. M. PORCHERON indique qu'il y aura besoin de bras pour le déménagement des deux classes.

Monsieur le Maire appelle à ce qu'il y ait un suivi précis du chantier afin de ne pas déroger à cette date.

** ARRIVEE DE M. VALENCIER

Ancienne RD41

M. CHEVALIER souhaite revenir sur un problème d'égout sur l'ancienne RD41.

Monsieur le Maire explique que ces eaux viennent du Colas. Il estime qu'il serait intéressant de faire un fossé pour éviter que les eaux courent sur la route.

Séance levée à 20h42